

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 juin 2018 à 19h à l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2018-06-226 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juin 2018

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juin 2018 comme suit:

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juin 2018

2. Règlements

2.1 Adoption du règlement numéro 422-2018 décrétant un emprunt de 279 000\$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec chasse-neige

3. Services techniques, infrastructures et travaux publics

3.1 Octroi de mandat de services professionnels d'ingénierie – aqueduc, renforcement de réseau

3.2 Octroi de contrat pour la fourniture et livraison de bacs de résidus alimentaires (matières organiques)

3.3 Octroi de contrat pour la collecte, transport et disposition des résidus alimentaires (matières organiques)

4. Urbanisme et environnement

- 4.1 Abrogation de la résolution numéro 2018-06-208 : Groupe ABS : mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et analyse de stabilité / rues du Ruisseau et Champlain
- 4.2 GS Consultant : mandat GS : mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique (reconnaissance de sols) afin d'évaluer la stabilité des talus et de la capacité portante sur des terrains situés sur les rues du Ruisseau et Champlain
- 4.3 Nomination des agents et superviseurs pour le service de patrouille et de surveillance municipale

Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-06-227 Adoption du règlement numéro 422-2018 décrétant un emprunt de 279 000\$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec chasse-neige

ATTENDU les besoins d'acquérir un camion 6 roues avec chasse-neige au sein de la flotte du Service des travaux publics afin de remplacer le camion Volvo (VÉH.003, 2000) désuet ;

ATTENDU QUE le coût du camion 6 roues avec chasse-neige (incluant les taxes nettes et les frais de financement) est estimé à 279 000\$

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt afin de payer le coût dudit équipement;

ATTENDU QUE le Code municipal permet à la Municipalité d'imposer une taxe et d'emprunter de l'argent aux fins de sa compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 5 juillet 2018 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 422-2018 décrétant un emprunt de 279 000\$ pour l'acquisition d'un camion chasse-neige

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIVANT :

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement numéro 422-2018.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres autorise l'achat d'un camion 6 roues avec chasse-neige tel qu'il appert à l'estimation budgétaire en date du 3 mai 2018, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 3

Afin de procéder à l'achat visé par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de 279 000\$.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de 279 000\$ répartie sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

2018-06-228 Octroi de mandat de services professionnels d'ingénierie – aqueduc, renforcement de réseau

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 11 juin 2018 conformément aux règles applicables en matière d'adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l'acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 21 juin 2018;

ATTENDU QU'une seule soumission fût déposée;

ATTENDU l'évaluation de la soumission basée sur des critères de qualité par le Comité de sélection le 21 juin 2018 tel que présenté dans le tableau ci-après :

RANG	SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE	RAPPORT « QUALITÉ/PRIX »	MONTANT SOUSSIONNÉ (TAXES EN SUS)
1	Comeau Experts- Conseils	83.6	25.08	53 280\$

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de renforcement du réseau d'aqueduc municipal à la firme Comeau Experts-Conseils au coût de 53 280\$ (taxes en sus);

QUE le coût du mandat soit ajusté suite à l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation des travaux de construction et sera établi à 7.4% de la moyenne des prix des trois plus basses soumissions conformes pour les travaux retenus et réalisés (avant taxes).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense pour être par la suite réaffectée à la TECQ.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-06-229 Octroi de contrat pour la fourniture et livraison de bacs de résidus alimentaires (matières organiques)

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 4 juin dernier pour la fourniture et livraison de bacs de résidus alimentaires (matières organiques) pour les années 2018 à 2020 avec 2 années optionnelles pour les années 2021 et 2022;

ATTENDU l'ouverture des appels d'offres le 20 juin dernier;

ATTENDU QU'une seule soumission fût déposée dont le résultat d'ouverture de soumission est le suivant :

FOURNITURE DU MATÉRIEL (INCLUANT LA GESTION DES BACS ROULANTS), ASSEMBLAGE ET LIVRAISON DES BACS DE MATIÈRES ORGANIQUES, GESTION DES BACS ROULANTS, PIÈCES DE RECHANGE (INCLUANT LA LIVRAISON ET RÉPARATION)	
ANNÉE	PRIX ANNUEL (TAXES EN SUS)
2018	76 556.19\$
2019	4 907.65\$
2020	4 364.00\$
2021 – ANNÉE OPTIONNELLE	5 209.85\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	5 363.40\$
TOTAL	96 401.09\$ (TAXES EN SUS)

ATTENDU QUE la soumission est conforme et que le coût respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Gestion USD Inc. pour la fourniture et livraison de bacs de résidus alimentaires (matières organiques) pour un montant total de 85 827.84\$ (taxes en sus) pour les années 2018, 2019 et 2020 selon les quantités inscrites au bordereau de soumission et renouvelable annuellement pour les années 2021 et 2022 selon les conditions au contrat (document d'appel d'offres) pour un montant global de 96 401.09\$ (taxes en sus);

QUE la gestion des dépassements de coûts et les modifications au contrat soit effectuée conformément au devis et au règlement de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense en 2018. À partir de l'année 2019, la dépense annuelle sera affectée au budget opérationnel.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-06-230 Octroi de contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus alimentaires (matières organiques)

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 4 juin dernier pour la collecte, le transport et la disposition des résidus alimentaires (matières organiques) pour les années 2018 et 2019 avec 3 années optionnelles pour les années 2020 à 2022;

ATTENDU l'ouverture des appels d'offres le 20 juin dernier;

ATTENDU l'ouverture de soumission dont le résultat est le suivant :

COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES			
	COL SEL TRANSIT INC.	ROBERT DAOUST ET FILS	SERVICE MATREC INC.
ANNÉE	PRIX ANNUEL (TAXES EN SUS)		
2018 (3 MOIS)	21 303.11\$	35 736.98\$	63 725.00\$
2019	94 499.00\$	145 860.00\$	221 000.00\$
2020 — ANNÉE OPTIONNELLE	95 899.00\$	150 774.70\$	226 610.00\$
2021 — ANNÉE OPTIONNELLE	98 901.00\$	155 237.60\$	231 420.00\$
2022 — ANNÉE OPTIONNELLE	102 369.80\$	160 135.70\$	236 720.00\$
TOTAL	412 972.51\$	647 744.98\$	979 475.00\$

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme et que le coût respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Col Sel Transit Inc. pour la collecte, transport et disposition des résidus alimentaires (matières organiques) pour les années 2018 et 2019 pour un montant total de 115 802.11\$ (taxes en sus) et renouvelable annuellement pour les années 2020, 2021 et 2022 selon les conditions au contrat (document d'appel d'offres) pour un montant global de 412 972.51\$ (taxes en sus);

QUE la gestion des dépassements de coûts et des modifications au contrat soit effectuée conformément au devis et au règlement de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense en 2018. À partir de l'année 2019, la dépense annuelle de ce service prendra la forme d'une compensation affectée à chaque unité de logement.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-06-231 Abrogation de la résolution numéro 2018-06-208 : Groupe ABS : mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et analyse de stabilité / rues du Ruisseau et Champlain

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-208 mandatant Groupe ABS pour la réalisation d'une étude géotechnique afin de déterminer la capacité portante des sols et la stabilité du talus suite aux constructions et l'ajout de remblais sur les rues du Ruisseau et Champlain;

ATTENDU QUE suite à une seconde analyse et à la comparaison approfondie des offres reçues, il en résulte que les travaux d'expertise proposés par Groupe ABS sont insuffisants;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2018-06-208.

Adopté à l'unanimité

2018-06-232 GS Consultant : mandat GS : mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique (reconnaissance de sols) afin d'évaluer la stabilité des talus et de la capacité portante sur des terrains situés sur les rues du Ruisseau et Champlain

ATTENDU l'intérêt de procéder à une étude géotechnique afin d'évaluer la stabilité des talus et de la capacité portante sur des terrains situés sur les rues du Ruisseau et Champlain longeant le cours d'eau Haut-Chamberry;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MANDATER GS Consultants pour la réalisation d'une étude géotechnique (reconnaissance de sols) afin d'évaluer la stabilité des talus et de la capacité portante sur des terrains situés sur les rues du Ruisseau et Champlain au coût total de 21 650\$ (taxes en sus);

QUE la Municipalité entame les recours nécessaires afin que la facture soit assumée par le promoteur et/ou contracteur du projet domiciliaire Haut-Chamberry.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-06-233 Nomination des agents et superviseurs pour le service de patrouille et de surveillance municipale

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-178 octroyant le contrat de service de patrouille, de surveillance et d'application de certains règlements municipaux à la firme Sûreté Cavalerie Inc.;

ATTEND QUE quatre agents et trois superviseurs patrouillent sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de bien identifier les agents et superviseurs en opération;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE les agents et superviseurs suivants soient dûment identifiés et autorisés à émettre tout avis ou constat d'infraction à tout contrevenant dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux conformément à la résolution numéro 2018-05-144 :

M. Pilon, agent
M. Mailloux, agent
R. Gendreau, agent
G. Rémillard, agent

L. Pleau, superviseur
M. Tremblay, superviseur
A. Tardif, superviseur

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : aucune personne présente

Fin de la période de questions : aucune personne présente

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-06-234 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 20h09.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier